



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands événemens se préparent; je suis en *Vedette*: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

L'an deuxième de la République Française.

Du Vendredi 30 Août 1793,

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Stockholm. — Le ministre de Russie à Stockholm, a remis au régent de Suède, cette note.

L'impératrice de Russie a jugé à propos d'armer une flotte de 25 vaisseaux, et un nombre proportionné de frégates pour croiser dans la mer Baltique et celle du Nord, et pour empêcher, conjointement avec la flotte anglaise, toute espèce d'approvisionnement destiné pour la France. S. M. I. exige du roi de Suède de ne pas permettre aux vaisseaux de sa nation de protéger les bâtimens, de quelque nation qu'ils soient, par la raison qu'aucune neutralité ne peut et ne doit avoir lieu vis-à-vis d'une régence composée de rebelles.

Cette même note a été remise au ministère Danois par le ministre de Russie à Copenhague, et la cour de Londres a fait faire la même déclaration aux rois de Suède et de Danemarck.

De Zurich, le 30 Juillet. — La décision de la question si l'on reconnoîtroit formellement la France comme république, agitée dans la dernière diète des états helvétiques de Frauenfeld, a été renvoyée à la diète de l'année prochaine. pour cette fois elle eût été négative, vu que

tous les cantons catholiques sont dans ce moment mal affectonnés à la France.

Dans les cantons catholiques on lève deux nouveaux régimens, pour l'Espagne et le Piémont. L'ambassadeur de France a porté des plaintes à ce sujet, et déclaré que cette mesure seroit regardée comme une lésion de la neutralité. Les cantons dans leur réponse disent, que dans des temps plus reculés, et nommément sous le règne de Louis XIV, il avoit toujours été loisible aux Suisses de fournir de nouvelles troupes aux puissances belligérantes, lors même qu'il n'existoit point de traité à ce sujet. Tout cela ne nous donne pas une bien haute idée de la bienveillance des Suisses à l'égard des Français. On craint même une rupture prochaine entre les deux peuples.

Les officiers du régiment de Zurich, ci-devant au service de France, ont reçu la semaine dernière les pensions qui leur avoient été allouées dans les traités, en espèces sonnantes, sans qu'on ait exigé d'eux de les dépenser en France.

FRANCE.

De Grasse, le 12 août. — Le général Brunet a été mis en arrestation; il est passé hier dans notre ville, escorté d'un piquet de dra-

gons et de quelques gendarmes; ils le traduisent à Entrevaux, d'où il sera sans-doute transféré à Paris.

Parmi les chefs d'accusation, les principaux dirigés contre lui, sont d'avoir méconnu les ordres des représentans du peuple, de leur avoir refusé le 5 de ce mois quatre bataillons pour aller au secours de l'armée de Carreaux; d'avoir eu des correspondances suspectes, et entr'autres une conférence secrète avec Ricard, procureur-général-syndic du département du Var dont les principes fédéralistes étoient connus; enfin d'avoir été la cause, par ses opérations mal combinées, et sur-tout dans l'affaire du 12 juin, de la perte d'un grand nombre de nos braves frères d'armes, et d'avoir rendu un compte inexact de cette affaire à la convention nationale.

Jusques aujourd'hui, il n'y a eu aucune affaire sérieuse. L'escadre anglaise et espagnole qui journellement se montre sur nos côtes, donne à parler à nos habiles politiques, qui tous se perdent dans leurs raisonnemens. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que tout nous invite, plus que jamais à nous unir, et à détruire les traîtres et les anarchistes, pour éviter les maux cruels qui nous menacent.

De Grenoble, le 22 août. — Nous sommes ici dans des inquiétudes générales; les Piémontais profitant, selon leur coutume, de notre dénuelement de troupes sur l'extrême frontière dans le département du Mont-Blanc, ont attaqué sur trois colonnes, au nombre de 5000 hommes chacune. Nos bataillons, trop inférieurs en nombre, sont obligés de battre en retraite; cependant nous n'avons pas laissé de faire bonne contenance en nous retirant à petits pas. Il y a eu une affaire à Villette dans la Tarentaise, où l'ennemi a perdu plus de 500 hommes et où nous avons fait beaucoup de prisonniers. Malgré cet avantage, que nous devons tout entier au feu de notre artillerie retranchée derrière une hauteur, le général Coustar a écrit qu'il ne croyoit pas devoir abandonner le système de la retraite, et que si on ne lui envoyoit pas des secours prompts, il seroit peut-être forcé de se retirer jusque sur l'ancienne frontière de France.

Les première et seconde classes de citoyens du département sont en réquisition, et celles

depuis Grenoble jusqu'au fort Mont-Meillant ne doivent pas attendre le rassemblement pour se rendre à ce poste important. Le fort de Barreaux est en état de siège; le général Kellermann a quitté l'armée de Lyon, pour se rendre dans le département du Mont-Blanc; ainsi les nouvelles de cette partie de la république sont dès-à-présent de la dernière importance.

De Perpignan le 11 Août. — Depuis la prise de Villefranche, les ennemis ont marché vers le *Montlibre* (1), les deux divisions de l'armée des espagnols, savoir: celle qui occupe Villefranche, et celle qui étoit dans la Cerdagne, doivent agir de concert sur cette citadelle, qui est défendue par de braves républicains. Le général Crespo attend les munitions nécessaire pour le siege; la garnison a fait une sortie si heureuse sur les espagnols campés à Perches, qu'elle les a mis en déroute: cette sortie s'étoit exécuté d'abord malgré l'ordre du commandant, par la garnison: pour décider la victoire, on l'a fait appuyer par d'autres troupes, et le bruit court qu'au retour, le chef a été l'objet d'une vengeance terrible.

Paris. — Un négociant sur les vins avoit déposé chez sa mère, faubourg Saint-Marceau, 40 ou 50 pièces de vin qu'il destinoit pour la ville de Lille où il fait un commerce habituel. Les commissaires aux accaparemens ont saisi cette marchandise pour la vendre le lendemain par petits lots, néanmoins au profit du propriétaire. Le négociant qui avoit déclaré qu'elle étoit la destination de son vin, est venu dans la séance d'avant-hier réclamer la justice du conseil-général: ses réclamations ont été accueillies. Réal, en prouvant que les commissaires s'étoient totalement éloignés de l'esprit de la loi, a fait voir combien pouvoient être funestes des actes semblables; il a fait un tableau frappant du désordre qui règne dans cette ville, désordre qu'il attribue à cette multitude d'autorités qui s'élèvent dans les sections, et qui, si on n'y prend garde, ruineront infailliblement la machine politique. Il a fait aussi sentir ce qu'on a déjà répété tant de fois, que si on se per-

(1) Ci-devant *Montlouis*, Citadelle sur une hauteur, construite par Vauban, à 7 lieues de Villefranche.

met d'ar
chandises
républicu
tour les
pitale. S
le conse
Réal, a

§ 5
Un d
bery ann
le 18 à
Ces nou
doivent
dent plu
de mour

Ysoar
glais so
chelle,
pose qu
rebelle.

Un ci
détails s
des ass
paroît po

Une
annonce
murs de
en cendr
peuple
elle ne

§ Cus
sa cause
çon du
L'accusé
a posé l

1°. Y
guerre,
les enne
faciliter
soit en

2°. E
nœuvres
Condé
nemi?

3°. A
néral en
selle, en
dsnes,
dites ma

Le ré

met d'arrêter à Paris, et d'y vendre les marchandises destinées pour les autres villes de la république, elles arrêteront et vendront à leur tour les approvisionnemens destinés pour la capitale. Sans statuer sur le fond de la question, le conseil, conformément au requisitoire de Réal, a suspendu la vente du vin saisi.

§ *Séance des Jacobins du 26 août.*

Un député des sociétés populaires de Chambéry annonce que les Piémontais sont entrés le 18 à Mont-meillan et le 21 à Chambéry. Ces nouvelles, au lieu d'abattre des républicains doivent enflammer leur courage, car elles rendent plus prochaine la nécessité de vaincre ou de mourir.

Ysoard apprend à la société que 1500 Anglais sont descendus sur les côtes de la Rochelle, et y exercent quelques ravages. Il suppose que leur intention est de se joindre aux rebelles.

Un citoyen qui arrive de Lyon donne des détails sur le siège de cette ville et sur les forces des assiégeans, qui sont telles que la ville ne paroît pouvoir résister long-temps.

Une lettre de Villefranche, en date du 21 annonce que 40 mille hommes sont devant les murs de Lyon, et que cette ville sera réduite en cendres sous 3 jours. Les représentans du peuple ont juré de ne lui point faire grâce, si elle ne la demandoit avant cette époque.

§ Custines a plaidé, lui-même, la partie de sa cause relative aux opérations militaires : Tronçon du Coudray l'a défendu sur les autres faits. L'accusé et son défenseur entendus, le président a posé les questions.

1°. Y a-t-il eu, dès le commencement de la guerre, des manœuvres et des intelligences avec les ennemis de la république, soit pour leur faciliter l'entrée sur le territoire de la république, soit en leur livrant des places fortes ?

2°. Est-il constant que, par suite de ces manœuvres, les villes de Francfort, Mayence, Condé et Valenciennes, ont été livrées à l'ennemi ?

3°. Adam-Philippe Custines, ci-devant général en chef des armées du Rhin et de la Moselle, ensuite des armées du Nord et des Ardennes, est-il convaincu d'avoir coopéré aux dites manœuvres et intelligences ?

Le résultat de la déclaration du juré a été de

huit voix sur onze ; sur la première question ; de neuf voix sur onze, sur la seconde ; et de huit voix sur onze, sur la troisième, contre l'accusé.

Le président, après lui avoir annoncé ce résultat, lui dit qu'il peut parler sur l'application de la loi. Custines répond : « Je n'ai point de défenseurs ; ils sont évanouis : ma conscience ne me reproche rien : je meurs innocent. »

Le tribunal a prononcé, par l'organe de son président, la peine de mort contre Adam-Philippe Custines ; la confiscation de ses biens au profit de la république ; l'exécution à la place de la Révolution ; l'impression et l'affiche du jugement dans toute l'étendue de la république.

§ Custines aussitôt son jugement, avait mandé son confesseur, a passé la nuit avec lui, et lui a remis, dit-on, de ses cheveux, il ne l'a plus quitté qu'à l'échaffaud. Cette conduite a étonné, on a mis les scellés chez le confesseur, et aussitôt l'exécution, il a été conduit à l'Abbaye.

§ La société des Jacobins, qui d'abord avait répudié le titre des jacobins pour prendre celui des amis de la constitution, avait abdiqué ce nom, lorsque l'ancienne constitution avait disparu. Ses membres viennent de le reprendre, et engagent toutes les sociétés affiliées à reprendre ce titre honorable.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E

(Présidence de Maximilien Robespierre.)

Addition à la Séance d'hier.

Articles décrétés sur l'Emprunt forcé d'un Milliard.

Dans les 15 jours qui suivront la publication du présent décret, les citoyens tenus de contribuer à l'emprunt forcé d'après la disposition des articles suivans, remettront au greffe de la municipalité de leur domicile une déclaration exacte de leur revenu pendant l'année 1793, et des charges qui les dominent.

II. La déclaration des revenus provenans des immeubles réels, sera conforme à l'évaluation faite dans les matrices des rôles ; il en sera déduit un cinquième pour le principal de la contribution foncière.

La déclaration des rentes perpétuelles sur

P'état sera conformé à leur montant total, sans déduction de contributions.

IV. Les revenus provenans des capitaux placés à intérêt, ou mis en valeur dans le commerce, seront comptés sans la déduction des contributions.

Un citoyen donne un projet très-simple d'avoir tout de suite 20 mille chevaux pour monter une cavalerie, c'est de mettre à pied tous les officiers d'infanterie. Le projet est renvoyé au comité.

Séance du Jeudi 29 Août.

La petite commune de St. Thonan, district de Bayeux, qui la seule avoit refusé la constitution, demandé le fils de Louis Capet pour roi, et le retour du clergé, désavoue son arrêté, et prétend que la convention a été induite en erreur. Mention au bulletin.

On insérera pareillement au bulletin une proclamation des administrateurs de la Vendée, aux habitans des communes rebelles du département.

On renvoie au comté de sûreté générale le procureur de la commune de Montauban, mandé à la barre.

Les représentans de l'armée du Nord, écrivent que tous les habitans d'Haubrozck se sont levés en masse, et se sont rendus à Douay au nombre de 4000 armés de fusils, de faux et d'autres instrumens. 300 rebelles s'étoient rassemblés à St. Paul dans le pas de Calais; mais ils ont été bien-tôt dissipés, ils prenoient déjà un caractère de sédition allarmante; ils ont détruit l'arbre de liberté, et annonçoient qu'ils alloient bien-tôt être dix mille. On a fait partir pour St. Paul la guillotine, pour exterminer sur le champ, les rebelles.

Une lettre écrite du camp devant Lyon par Dubois Crancé et Gauthier, en date du 25 annonce que le feu a recommencé la veille, qu'on a incendié à boulets rouges le quartier de la porte Sainte-Clair. Le quai de la Saone a été incendié, d'immenses magasins ont été la proie des flammes, et on assure que Bellecour, le pont du temple, l'arsenal, la rue neuve, la rue Turpin et autres adjacentes, sont aussi in-

cendies. On peut évaluer la perte à 200 millions. Touchés de ces désastres, les représentans du peuple ont envoyé le 25 à midi un trompette pour faire des ouvertures de conciliation, quoique le drapeau noir, signe de la persévérance flottât toujours sur les lieux les plus élevés de la ville. La proclamation de Crancé n'a pas touché les rebelles. Le siège se continue. Deux redoutes et plusieurs postes avancés ont été forcés. Nous n'avons perdu que 26 hommes et le terrain est jonché de cadavres de rebelles. On a remarqué que les avant-postes sont défendus par les mêmes hommes, et que dans les morts plus des deux tiers sont prêtres ou émigrés. Le peuple qui voit les beaux quartiers de la ville consumés par l'incendie, est prêt à se soulever; mais la commission populaire dissipe les attroupemens, et fait fusiller et jeter dans les cachots ceux qui parlent de se rendre.

L'officier porteur de la dépêche ajoute que quand Lyon sera réduit, on ne tardera pas à chasser les Piémontais, qui se sont emparés d'une partie du Mont-Blanc sans tirer un coup de fusil.

Le général Brunet écrit, que destitué par Freton et son collègue, il se rend à la barre et demande le jour où il pourra paroître pour se justifier.

Billaud de Varennes qui revient de l'armée du Nord, dénonce la trahison des généraux et états majors. On publioit que le camp de Cassel étoit composé de 8000 hommes, dénombrement fait, il ne s'en est trouvé que 1500 effectifs. Sur sa motion, on décrète que les différens dépôts de cavalerie seront réunis pour renforcer nos armées, que l'on mettra en réquisition tous les hommes de 20 à 30 ans. On dressera aussi un état de tous les chevaux de luxe.

Une députation de la ville de Saint-Quentin vient demander de prompts secours; l'ennemi est à ses portes, la ville est dans le dénûement le plus absolu de subsistances et de munitions de guerre; elle demande 200 mille livres, on les lui accorde. La ville rendra compte de l'emploi de l'argent.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N^o 3; le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 34 livres pour l'année. 18 liv. pour six mois 9 livres pour trois mois. et pour deux mois en envoyant 6 liv.